

Maroc - Le jeune Walid Bahomane écope d'un an de prison pour lèse-majesté

à jour le 17/02/2012 à 17:23

La plateforme collective [Mamfakinch](#) (Nous ne céderons pas!) fondée sur le modèle du blog tunisien [Nawaat](#) en soutien du Mouvement du 20 février, a été la première à donner l'information, citant le témoignage d'un membre de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH):

Walid Bahomane, le jeune étudiant marocain de 18 ans, accusé d'avoir porté atteinte à la personne du roi pour avoir diffusé une série de caricatures de Mohammed VI via Facebook, dont principalement celle du journaliste et cartoonist burkinabé [Damien Glez](#), a été condamné le 16 février par le tribunal de première instance de Rabat à un an de prison ferme et une amende de 10.000 Dirhams (à peu près 1.000 euros). Damien Glez avait pris sa défense en publiant une lettre ouverte au roi du Maroc sur [SlateAfrique](#).

Le jeune, qui avait été arrêté le 24 janvier dernier, était soupçonné d'avoir piraté le compte Facebook d'un ami dans l'objectif d'y [publier une vidéo à charge contre Mohammed VI](#). Celle-ci comporterait, selon le dossier d'instruction, «des dessins de presse commentés par une voix-off proférant des insultes à l'endroit du roi».

«Selon l'AMDH, les commentaires ne relèvent en aucun cas de l'injure. "Le roi déteste son peuple", "Le peuple est là pour obéir" ou encore "le peuple est nul" sont les expressions qui auraient été utilisées dans ce montage», rapporte pour sa part le site [Minute Buzz Maghreb](#).

Le procès du jeune Walid aurait par ailleurs été entâché d'irrégularités comme l'avance le blog [VoxMaroc](#) qui cite les arguments de sa défense.

Cette condamnation intervient quelques jours seulement après celle d'Abdessamad Haydour. Ce dernier a, pour rappel, été condamné par le tribunal de première instance de Taza, à trois ans de prison ferme pour des motifs similaires comme le souligne [Biladi.net](#).

Selon la loi, le roi du Maroc demeure malgré la [réforme constitutionnelle adoptée par le pays en juillet dernier](#), une personnalité inviolable. «Aussi, la justice estime que s'en prendre à lui est assimilable à un propos blasphématoire» estime [Global Voices](#). L'article 46 du Code pénal qui stipule que toute insulte envers la personne du roi est condamnable, ne précise pas pour autant la peine encourue pour un tel acte.

Une autre affaire récente prouve par ailleurs que le roi chérifien, descendant du Prophète de l'Islam, n'est pas la seule institution sacrée du royaume. [Son armée, dont il est le chef suprême, l'est tout aussi.](#)

Des internautes ont créé [un groupe de soutien](#) à Walid Bahomane sur Facebook appelé «Mohammed VI, ma liberté est plus sacrée que toi!». Sur cette page: «Les membres sont invités à publier et partager les caricatures du roi». Des dizaines de dessins du roi y ont déjà été postés par les internautes.

Lu sur [Mamfakinch](#)

[Lettre ouverte \(déférente\) à Mohammed VI](#)

[Maroc - L'armée de Mohamed VI et Shakira ne font pas bon ménage](#)

[Maroc - Cette caricature du roi qui vaut la prison à un jeune Marocain](#)